

**SANTÉ** Après un jugement du tribunal  
des affaires de sécurité sociale

# La colère des chirurgiens

## CHAMBÉRY

**D**ans un communiqué, le Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS) annonce qu'il a demandé au ministère de la Justice la révocation des magistrats du tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) de la Savoie. Il défend les intérêts de plusieurs chirurgiens chambériens, en conflit avec l'Urssaf.

Ces praticiens, faisant valoir des directives européennes, se sont assurés pour la maladie auprès de sociétés européennes et estiment, de ce fait, devoir être exonérés de CSG et de CRDS. Problème :

l'Urssaf a refusé d'accepter cette exonération et a poursuivi les chirurgiens devant le Tass de la Savoie. Et celui-ci a donné raison à l'Urssaf.

Les chirurgiens estiment, par la voix du MLPS, que la « primauté du droit communautaire » n'est pas respectée et ont donc demandé à Rachida Dati de « révoquer les magistrats composant le Tass de la Savoie ». Le même genre de bras de fer existe dans d'autres départements. « Cela porte sur des sommes importantes, mais c'est d'abord une bataille de principe, » a indiqué le D<sup>r</sup> Claude Reichman, président du MLPS. □